

*Administration financière—Loi*

Je me pose la question suivante: après avoir abdiqué ses responsabilités dans un domaine, comment le gouvernement peut-il espérer que nous compterons sur lui pour les assumer d'une façon plus satisfaisante dans un autre? Vu son impuissance désastreuse en matière financière jusqu'ici, j'estime que nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit d'un domaine dans lequel il sera incapable de répondre à nos attentes. Il faut donc faire définir clairement les fonctions et responsabilités du fonctionnaire dont le projet de loi à l'étude crée le poste. Nous ne pouvons être sûrs de rien avec un gouvernement qui a une telle manie du secret et il nous faut une garantie écrite dans la loi qu'un contrôle sera réellement effectué dans le sens des amendements que mes collègues ont proposés au comité et à l'étape du rapport mais que le gouvernement a rejetés par la seule loi du nombre.

Peut-être devrions-nous demander ce qu'est un contrôleur général. Ma première réaction devant une expression de ce genre, a été d'en chercher la définition dans un dictionnaire pour savoir à quoi m'en tenir. Aussi ai-je consulté l'édition en 12 volumes du dictionnaire Oxford où j'ai trouvé la définition suivante du terme «comptroller»:

Mauvaise orthographe de «controller», apparue vers 1500, et courante auparavant dans tous les sens; encore en usage pour désigner certaines fonctions officielles, bien que pour d'autres le titre ait retrouvé l'orthographe courante.

Ainsi le mot «comptroller» est vraiment une mauvaise orthographe du mot «controller», plus communément employé en anglais. J'imagine que c'est un scribe quelconque qui a trouvé plus facile d'écrire «comptroller», qui vient du mot français «compter», tenir des comptes. J'ai alors cherché la définition du mot «controller» et j'ai trouvé quatre ou cinq définitions. Voici la première:

Celui qui tient une comptabilité dans le but de contrôler un trésorier ou toutes personnes chargées de la comptabilité.

Une autre dit:

Employé dont la tâche principale est de surveiller les dépenses...

Une autre:

Fonctionnaire ayant des fonctions similaires dans différents organismes publics.

En voici une autre:

Personne qui prend à partie, qui met en doute, qui réprovoque ou censure: critique, censeur.

Voilà une définition qui répond vraiment aux besoins. Une autre dit ceci:

Personne qui contrôle ou exerce un contrôle, qui restreint, dirige ou gère.

Voilà de quoi nous avons besoin ici: de quelqu'un qui applique des restrictions. En voici une autre:

Contrôleur général: agent chargé de la direction ou du contrôle suprême.

Toutes ces définitions n'ont certes pas leur place dans le texte du bill à l'étude, mais lorsqu'on l'a rédigé, des légistes compétents capables de définir dans les deux langues les fonctions qu'un contrôleur général est censé exercer, auraient pu les préciser dans le texte du projet de loi.

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

J'ai suivi le conseil de mon collègue, le député de Calgary-Centre, et j'ai examiné la distinction qu'établit le vérificateur général entre son propre rôle et le rôle du futur contrôleur général. Je pense qu'il vaut la peine de faire consigner au compte rendu encore une fois—on ne le répètera jamais assez—ce qui, à son avis, devrait être demandé au contrôleur général. Voilà le mandat qui aurait dû figurer dans le bill. Le vérificateur a étudié la structure du Conseil du Trésor, puis il a dit:

Toutes les fonctions touchant à la gestion et au contrôle financiers devraient être confiées au contrôleur général du Canada,

hormis celles du secrétaire du Conseil du Trésor concernant la répartition des ressources, la politique de gestion du personnel, la politique administrative et la gestion du programme des langues officielles qui devraient lui rester ou être confiées à d'autres, selon ce que le gouvernement jugera bon. Il a poursuivi en disant: les responsabilités du contrôleur général «par rapport aux autres sous-ministres et ses relations avec les fonctionnaires ministériels des finances se trouvent dans la partie 3 du présent rapport», partie dont j'aurai peut-être l'occasion de parler.

Bien que cette partie soit importante, je la considère comme secondaire ce soir, parce que mon temps est limité. Cinq fonctions principales ont été établies, et je pense qu'on devrait en dresser la liste pour qu'elles soient connues. Je sais qu'en droit commun, ce n'est pas au cours du débat qui entoure un bill ou une loi qu'on établit les définitions qui prévalent devant les tribunaux. Pour mieux comprendre la signification de ce bill, les cinq fonctions du contrôleur général devraient être telles que les avait conçues le vérificateur général. Comme on peut le lire à la page 3589 du *hansard*, ses fonctions seraient les suivantes:

● (2132)

Ses responsabilités premières comprennent la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de systèmes et de procédures adéquates permettant de s'assurer que le budget des dépenses est présenté de façon à fournir une base fiable au système de contrôle budgétaire du gouvernement...

Nous nous sommes tous plaints du budget, des difficultés que nous rencontrons lorsque nous voulons en faire la lecture et en tirer des renseignements significatifs. Nous pouvons critiquer, examiner et approuver, mais les prévisions budgétaires doivent être approuvées à la fin de ce mois-ci si elles ne sont pas adoptées par une loi à cette fin.

Comme deuxième fonction il devrait s'assurer:

... qu'il y a en tout temps protection et contrôle efficaces des deniers et des biens publics, que les procédés comptables utilisés et les rapports financiers produits par tous les services du gouvernement (y compris les Comptes publics) sont conformes aux principes et normes comptables reconnus,

Cela constitue en soi une critique très sévère de la pratique actuelle, sinon on ne l'aurait pas précisé. C'est une honte qu'un fonctionnaire pense qu'il est nécessaire de conseiller le Parlement sur ce point.

Comme troisième fonction, il s'assurerait:

... que les deniers publics sont dépensés de manière judicieuse et avantageuse

C'est une fonction des plus importantes.